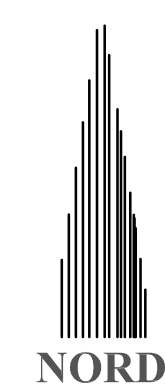


	Limite de zone ou de secteur
UC	Indice de zone
	Espace Boisé Classé (EBC)
	Emplacement réservé
	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-2.b
	Emprise constructible
	Zone non aedificandi
	Bâti agricole identifié au titre de l'article L.123-3.1
	Eléments de paysage et de patrimoine protégés au titre de l'article L.123-1.5-7
	Ilot bâti protégé au titre de l'article L.123-1.5-7
	Jardin protégé au titre de l'article L.123-1.5-7
	Restanques protégées au titre de l'article L.123-1.5-7
	Eléments végétaux protégés au titre de l'article L.123-1.5-7



COMMUNE DU PRADET

PLU
PLAN LOCAL
D'URBANISME



PARTIE Nord

Modification simplifiée secteur Les Clapiers

APPROUVE LE :

Responsable :
VEC

Réalisé par :
VEC



N°d'affaire : USE 12369

Echelle 1/5000

G2C TERRITOIRES 2 AVENUE MADELEINE BONNAU

